

AIDE-MEMOIRE

Appel à candidatures

Service technique communal

Engagement un agent communal (m/f) soit sous le statut du fonctionnaire communal dans le groupe de traitement B1 (bac) ou A2 (bac+3), sous-groupe technique, soit sous le statut du salarié à tâche intellectuelle (par assimilation au groupe de traitement B1 respectivement A2 des employés communaux), ceci en fonction des diplômes de fin d'études présentés.

Tâche : 100%

Conditions à remplir :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- maîtriser parfaitement les trois langues administratives du pays (luxembourgeois, français, allemand), de bonnes connaissances en anglais pourront constituer un avantage,
- être détenteur :
 - d'un diplôme de fin d'études secondaires classiques, secondaires générales ou secondaires techniques (diplôme de technicien) respectivement d'un brevet de technicien supérieur pour l'accès au groupe de traitement B1
ou
 - d'un diplôme de « bachelor » ou équivalent pour l'accès au groupe de traitement A2

dans un domaine en relation avec les missions visés par le service technique communal,

- maîtriser les applications informatiques courantes (e.a. excel, word, powerpoint, outlook). Des connaissances en gestion de réseaux informatiques ou de télécommunication pourront constituer un avantage,
- pour pouvoir être nommé-e sous le statut du fonctionnaire communal, il faut disposer d'un certificat de réussite à l'examen d'admissibilité dans la carrière respective, établi par le Ministère des Affaires intérieures (nomination provisoire), ou en être dispensé, respectivement d'une nomination définitive auprès d'une administration communale ou étatique. Pour le/la candidat-e qui, au moment de la décision de nomination par le conseil communal, dispose déjà d'une nomination comme fonctionnaire communal ou fonctionnaire de l'Etat, il est renvoyé aux alinéas 2 respectivement 4 de l'article 26 de la loi modifiée du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux. Le/la candidat-e ne remplissant pas les conditions en vue

d'une nomination sous le statut du fonctionnaire communal pourra être engagé-e sous le statut du salarié à tâche intellectuelle, ceci sur base d'un contrat de travail à durée déterminée. Il/elle devra par la suite se soumettre à l'examen d'admissibilité pour le groupe de traitement B1 respectivement A2.

- Une expérience professionnelle dans le domaine communal pourra constituer un avantage.

Missions à accomplir :

Le poste à pourvoir englobe toutes les missions en relation avec celles relevant du service technique communal : gestion de projets (constructions, voirie, infrastructures), la collaboration avec les instances communales, le service de régie respectivement le secrétariat communal.

Profil :

Savoir travailler de manière autonome et disposer du sens de travailler en équipe,

Travailler de manière rigoureuse et organisée,

Disposer de bonnes facultés de communication et savoir entretenir de bonnes relations interpersonnelles,

Savoir assumer les responsabilités en relation avec la gestion des dossiers attribués.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à présenter à destination du collège des bourgmestre et échevins, 19, rue Principale, L-8805 RAMBROUCH, pour le **mercredi, 8 mai 2024**, au plus tard.

Devront obligatoirement en faire partie :

- La lettre de motivation,
- Les copies des diplômes de fin d'études. Les diplômes délivrés par des établissements d'enseignement étrangers devront être accompagnés des reconnaissances d'équivalence par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service de la reconnaissance des diplômes,
- Le curriculum vitae avec une photo récente,
- L'extrait récent du casier judiciaire (bulletin numéro 3),
- L'extrait récent de l'acte de naissance,
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport,
- Une indication des données de contact (numéro de téléphone et adresse courriel),
- Le cas échéant, le certificat établi par le Ministère des Affaires intérieures attestant la réussite à l'examen d'admissibilité dans la carrière brigüée.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Avec le dépôt de son dossier, le/la candidat-e donne son accord à l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre de la procédure de recrutement en conformité avec le règlement (UE) 2016/679 (traitement des données à caractère personnel).